



Conditions de l'offre promotionnelle

- Bénéficiaire de l'offre promotionnelle les nouvelles affaires :
 - P&V auto RC + mini omnium sur un véhicule de tourisme et affaires de – 8 ans ;
 - P&V auto RC + mini omnium dégressive sur un véhicule de tourisme et affaires entre 2 et 8 ans ;
 - P&V Auto RC + Omnium sur un véhicule de tourisme et affaires de – 8 ans ;
 - P&V auto RC + omnium dégressive sur un véhicule de tourisme et affaire entre 2 et – 8 ans.
- L'âge du véhicule pris en compte est celui au moment de l'entrée en vigueur de la police.
- Il ne peut s'écouler plus d'une année entre la date de conclusion du contrat et son entrée en vigueur effective.
- N'entrent pas en ligne de compte les propositions n'ayant pas fait l'objet de l'émission d'un contrat au 30/11/2016.
- Chaque nouveau client remplissant les conditions se verra offrir un an d'assistance dépannage gratuit.
- L'assistance dépannage est offerte pour une durée d'un an à partir de l'entrée en vigueur du contrat. Après un an, l'assistance dépannage est renouvelée automatiquement et devient alors payante, sauf si le client se manifeste avant l'échéance pour résiliation de la garantie.
- Le prix client (un an d'assistance dépannage gratuite) ne peut, pour quelque raison que ce soit être échangé contre de l'argent.